

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. REGLES

1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Le mât de pavillons sera situé sur le Club House de la SR Antibes

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Une course est prévue au programme

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
13/10/18	12 heures	Toutes

5.3 Heure limite du dernier signal d'avertissement le dernier jour de la régates : 14 heures

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

SR Antibes 2018		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26.1 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	26 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

Regroupement des classes 1+2 et 3+4

8. LES PARCOURS

8.2 Le numéro du parcours sera affiché à l'arrière du bateau comité avant le signal d'avertissement et sera annoncé à la VHF
Voir Feuille de parcours SRA 2018
Interdiction de naviguer entre la Grenille et la pointe Bacon.

- 9. MARQUES**
Marque de départ : bouée cylindrique jaune en baie de la Salis
Marque d'arrivée : bouée cylindrique jaune en baie de la Salis
Marques de parcours : voir feuille parcours SRA 2018
- 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**
Description des zones considérées comme des obstacles : le Cap d'Antibes
- 11. LE DEPART**
11.2 Délai pour prendre le départ : 10 minutes. Au-delà le bateau sera déclaré DNS
- 14. SYSTEME DE PENALITE**
14.1 Pour la classe M2K, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE**
15.1 Temps limite pour finir la course : 16h30
15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.
- 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**
16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes
16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes
- 17. CLASSEMENT**
17.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : Une
17.2 Courses retirées : aucune
17.3 **Regroupement des classes 1+2 et 3+4**
Le calcul du temps compensé des classes HN-Osiris sera fait selon le système temps sur distance sans application du CVL.
- 18. REGLES DE SECURITE**
18.1 Modalités de l'émergiment à la sortie et au retour : aucune
18.3 Canal VHF : **6 – La VHF est obligatoire à BORD**
- 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. [DP]
- 21. PUBLICITE**
Conditions applicables à la publicité fournie par l'autorité organisatrice : aucune
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes
- 23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS**
23.2 Identification des bateaux accompagnateurs : pas d'identification particulière
- 27. PRIX**
La remise des prix se déroulera après les régates samedi soir vers 17h

ARBITRES DESIGNES :

Nom du président du comité de course : Dominique Géniaux
Nom du président du jury :